

**Le Maire
de Strasbourg**

**Le Président
de la Communauté Urbaine de Strasbourg**

**Der Landrat
des Ortenaukreises**

**Die Oberbürgermeisterin
und die Oberbürgermeister
der Großen Kreisstädte
Achern, Kehl, Lahr, Offenburg**

**Der Bürgermeister der
Stadt Oberkirch**

Résolution commune pour la création d'un Eurodistrict entre la Communauté urbaine de Strasbourg et l'Ortenau

Réunis le 24 mai 2003 à Offenburg, en tant que représentants des collectivités locales concernées par le projet d'Eurodistrict, nous nous sommes accordés sur une première position commune et souhaitons en faire part à nos gouvernements respectifs avant le sommet franco-allemand du 10 juin 2003.

1. Nous saluons l'initiative prise le 22 janvier 2003 par M. le Président de la République Française et M. le Chancelier de la République Fédérale allemande de création d'un Eurodistrict qui constitue une grande chance pour l'ensemble de notre territoire transfrontalier qui accueille, à Strasbourg, le pôle institutionnel européen.
2. Concernant le périmètre de l'Eurodistrict et afin de lui donner une pleine et entière effectivité, nous souhaitons que son territoire corresponde dans un premier temps, du côté allemand, à l'Ortenaukreis et, du côté français, à celui de la Communauté urbaine de Strasbourg.
3. Nous considérons que l'Eurodistrict doit présenter un caractère nouveau et exemplaire par rapport aux formes actuelles de la coopération transfrontalière.

Nous souhaitons que, dans un premier temps et de manière transitoire, l'Eurodistrict puisse s'organiser sous la forme d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière au sens de l'article 11 de la convention de Karlsruhe du 23 janvier 1996. Les collectivités de ce Groupement seraient la Communauté urbaine de Strasbourg, l'Ortenaukreis, ainsi que les villes et communes de l'Ortenau. Ce Groupement pourra, dans le respect du périmètre, accueillir d'autres collectivités territoriales ou organismes publics locaux.

Une telle structure juridique a l'avantage de donner une base juridique et organisationnelle à la coopération transfrontalière au sein de l'Eurodistrict. Nous approfondirons, dans les tous prochains temps, un travail d'inventaire des axes prioritaires de coopération sur la base des compétences présentes de nos collectivités.

4. Nous considérons cependant que nos ambitions pour l'Eurodistrict, qui découlent directement de la déclaration des chefs d'Etat en date de 22 janvier 2003, nous conduisent à aller au-delà d'une structure juridique déjà existante.


En ce sens, nous demandons à nos gouvernements un engagement quant à la mise en place d'instruments juridiques nouveaux qui permette à l'Eurodistrict de bénéficier de transferts de compétences, tant de la part des collectivités territoriales de part que des deux Etats, de part et d'autre.

Peuvent être ainsi évoqués les compétences et moyens permettant de renforcer la coopération entre les infrastructures portuaires et aéroportuaires situées dans le territoire de l'Eurodistrict, de développer un authentique bilinguisme de part et d'autre du Rhin ou encore d'harmoniser la qualité des services en matière postale et de télécommunication. Au-delà, nous exprimons également le souhait d'un renforcement de la coopération des Etats en matière de sécurité publique et policière sur le territoire de l'Eurodistrict.

5. Nous attendons de nos gouvernements la reconnaissance et le respect de la nature particulière et de l'importance originale de l'Eurodistrict qui inclue la capitale parlementaire de l'Europe et la mise en œuvre de l'engagement pris le 22 janvier 2003 par les chefs d'Etat et de Gouvernement d'un « Eurodistrict bien desservi ».

En ce sens, nous demandons la réalisation, dans les meilleurs délais, de l'interconnexion, sur le territoire de l'Eurodistrict, des lignes à grande vitesse française (TGV) et allemande (ICE), par la réalisation, côté français, de la 2^{ème} phase du TGV-Est, et, pour la partie allemande, par le doublement du Pont sur le Rhin et la modernisation de la liaison Kehl-Appenweier. Nous soulignons aussi toute l'importance de la réalisation de la ligne à grande vitesse Mulhouse-Dijon, permettant de créer une liaison Hambourg-Francfort-Karlsruhe-Strasbourg-Mulhouse-Lyon-Méditerranée.

Nous attendons, qu'avec la reconnaissance de l'Eurodistrict, le soutien des deux Etats à Strasbourg, capitale Européenne, soit confirmé au plus haut niveau, et nous considérons tout particulièrement comme un pas indispensable en ce sens la réalisation de ces deux « maillons manquants » du réseau Européen à grande vitesse.



Fabienne KELLER
Maire de Strasbourg



Robert GROSSMANN
Président de la CUS



Klaus BRODBECK
Landrat des Ortenaukreises



Edith SCHREINER
Oberbürgermeisterin, Offenburg



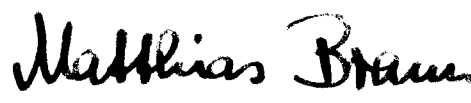
Dr. Günther PETRY
Oberbürgermeister, Kehl



Dr. Wolfgang G. MÜLLER
Oberbürgermeister, Lahr



Reinhart KÖSTLIN
Oberbürgermeister, Achern



Matthias BRAUN
Bürgermeister, Oberkirch